

Règlement intérieur

25^{ème} de Noël de Gouesnou

Article 1 : Présentation

Le club : Échiquier Gouesnousien organise les **25^{ème} open de Noël de Gouesnou du 27 au 29 décembre 2024.**

Le lieu des rencontres est le **Centre Henri Queffelec, rue Reichstett, 29850 Gouesnou**

Ce tournoi est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes : Comportement correct exigé Être licencié A pour la saison en cours à la F.F.E. (la licence peut être prise sur place) ou à une fédération reconnue par la F.I.D.E. Un joueur ayant falsifié des documents ou ayant déclaré intentionnellement un faux classement ne pourra prétendre à aucun prix et sera exclu du tournoi.

Ce tournoi comporte :

- **Le tournoi principal n°65289** : ouvert à toutes les catégories d'âge

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune réestimation ne sera effectuée.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur.

Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04). Les appariements et classement sont assistés par ordinateur (logiciel PAPI version 3.3.8). Aucune protection de club, de famille. Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Remarques : Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre de son open au cours de la ronde précédente au plus tard.

Article 3 : Cadence

Cadence : 90 mn avec un incrément de 30 s par coup depuis le début.

Article 4 : Horaires

Vendredi 27/12/24

Début du pointage 12h45

Fin du pointage 13h30

RONDE 1 : 14h00

RONDE 2 : 19h00

Samedi 28/12/24

RONDE 3 : 10h00

RONDE 4 : 15h00

Dimanche 29/12/23

RONDE 5 : 9h00

RONDE 6 : 13h30

Cérémonie : 17h20

Article 5 : Droits d'inscriptions et prix :

Adultes : 30 €

Jeunes : 15 €

Les prix ne sont pas cumulables. Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}
- Prix par tranches ELO

Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0)

Le départage entre les ex aequo est effectué par :

- le Buchholz tronqué
- le Buchholz médian
- la Performance en cas de nouvelle égalité.

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

Article 7 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec **30** minutes de retard est considéré comme forfait. Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la fin de la ronde précédente). Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers. Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler l'arbitre **Laurent Lecornu** au 06 72 68 61 53 en précisant ses nom et prénom.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) vient donner les feuilles de parties à l'arbitre ou à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) se présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera le résultat, s'il y a lieu.

Article 10 : Rappels

L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre. Éviter toute discussion et toute lecture suspecte. Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi. Les pendules doivent être manipulées calmement. Les téléphones ainsi que tous les appareils électroniques susceptibles d'aider le joueur (par exemple une smart watch) sont interdits (invisible) sous peine de sanction. L'utilisation ou la sonnerie d'un téléphone portable durant la partie entraîne un avertissement écrit et la perte de la partie. Les analyses

sont interdites dans l'aire de jeu. Il est strictement interdit de fumer dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux. Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné. Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 11 : Arbitre

Arbitre principal : Laurent LECORNU (Arbitre Elite 1)

Arbitres adjoint : Maïwenn LATRUFFE-BOSSANT (Arbitre Open 1)
Varvara ANTONENKO (Arbitre Club)

Article 12 : Jury d'appel

Jury d'appel : Il est constitué avant le début de la première ronde et est affiché en annexe dans la salle de tournoi.

Article 13 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 14 : Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'Échiquier Gouesnousien à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Article 15 :

L'inscription aux 25^{ème} open de Noël de Gouesnou implique l'acceptation du présent règlement intérieur ainsi que le respect du protocole sanitaire en vigueur à la date du tournoi et affiché sur les lieux du tournoi.

Fait à Gouesnou le 25 décembre 2024

L'Arbitre

Laurent Lecornu

L'Organisateur

Mathieu Thiery